



Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions : 2 décembre 2007, 10 mai 2008

publié le 12/11/2007 - mis à jour le 15/12/2008

Descriptif :

Deux journées dédiées dans le cadre d'un parcours civique



La question de la mémoire des traites négrières et de l'abolition de l'esclavage a mobilisé les historiens depuis plusieurs années. Le président de la République, puis l'institution scolaire ont pris position clairement sur la commémoration de ces événements. Le 2 décembre 2007, puis le 10 mai 2008, les enseignants sont appelés à organiser des moments particuliers de réflexion et d'échange qui soient aussi des moments de fraternité dans le souvenir des longues et terribles "nuits sans nom" et "sans lune" qui furent celles des esclaves (Léon-Gontran Damas).

Pour l'année scolaire 2007-2008, une note de service du ministre de l'éducation nationale en précise les modalités et appelle plus particulièrement les classes du premier degré, de quatrième et de première à s'engager dans des démarches transversales :

1 - Deux journées dédiées dans le cadre d'un parcours civique

"Dans notre système scolaire, deux dates sont dédiées à la sensibilisation des écoliers, des collégiens et des lycéens à l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions :

- ▶ le 2 décembre, journée internationale pour l'abolition de l'esclavage ;
- ▶ le 10 mai, date anniversaire de l'adoption à l'unanimité par le Sénat de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001 reconnaissant la traite et l'esclavage comme un crime contre l'humanité.

Conformément aux compétences sociales et civiques inscrites dans le socle commun de connaissances et de compétences, ces deux journées dédiées s'inscrivent dans le parcours d'éducation civique des élèves. Dans ce cadre, des projets structurés sont mis en œuvre tout au long de l'année. Les enseignants pourront, pour ce faire, s'appuyer sur des outils pédagogiques qui sont disponibles sur les sites suivants :

[parcours civiques](#)

[Cité nationale de l'histoire de l'immigration](#)

2 - Enseignements des élèves et actions éducatives

De l'école primaire jusqu'au lycée, les programmes d'enseignement prévoient l'étude de ces questions. Il s'agira notamment de montrer comment l'abolition de l'esclavage s'inscrit dans un processus historique de progrès pour la communauté nationale et plus largement pour l'humanité.

Dans le premier degré, les enseignants aborderont les thèmes de la traite des noirs, de l'esclavage et de leurs abolitions en histoire, en géographie, et en éducation civique. Ils prendront appui sur les œuvres littéraires proposées à l'étude en prolongement des programmes. Le document d'application des programmes "littérature cycle 3" mentionne plusieurs ouvrages utiles, notamment : Deux graines de cacao de Évelyne Brisou-Pellen, et Le Trèfle d'or de Jean-François Chabas.

Dans le second degré, principalement en classe de 4ème et de première, les programmes offrent aux professeurs la possibilité de donner aux élèves de solides connaissances sur la traite négrière, l'esclavage et les révoltes qui ont précédé son abolition définitive. Par ailleurs, les enseignements d'éducation civique, de lettres, de philosophie, de langues étrangères ou encore d'éducation musicale et d'arts plastiques permettent des éclairages nombreux et variés de cette question.

Les approches transversales, au croisement des dimensions historiques, linguistiques, littéraires et artistiques, sont par ailleurs les bienvenues. Le thème de l'esclavage pourra ainsi être abordé, par exemple, dans le cadre d'une réflexion pluridisciplinaire sur les droits de l'homme ; ou encore au sein d'un projet d'éducation artistique et culturelle centré sur l'apport créatif des cultures métisses.

Les journées de commémoration, des projets spécifiques, des classes culturelles dédiées et des expositions renforceront ces enseignements. Elles seront également l'occasion d'élargir la réflexion à des problématiques actuelles comme la traite des êtres humains, travail des enfants, travail forcé, etc.

Les académies sont invitées à valoriser les initiatives locales. Elles veilleront notamment à signaler les meilleures réalisations au titre de la mémoire de la traite négrière et de l'esclavage dans le cadre du **Prix des droits de l'homme - René Cassin** [↗](#) qui, outre les contributions des équipes autour du thème choisi annuellement, peut également récompenser des projets ou des actions concrètes réalisés dans les établissements.

Annexes [↗](#)

Retrouver la [NOTE DE SERVICE N°2007-166 DU 31-10-2007](#) [↗](#)

Liens complémentaires

[!\[\]\(c50c8b7b2cc2cf9ff925edec0ee94c0d_img.jpg\) parcours civiques \[↗\]\(#\)](#)

[!\[\]\(6a9b39b98eb945faa14c645ec99e4eaa_img.jpg\) Cité nationale de l'histoire de l'immigration \[↗\]\(#\)](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.